



Combinaison de service

- L'ACIG appuie la proposition de Gaz Métro d'offrir la possibilité de combiner les services du distributeur avec ceux d'un autre fournisseur, notamment d'un fournisseur de GNR.

- L'ACIG s'interroge concernant la possibilité de double facturation de certains coûts dans la mise en application des modalités.

- Coûts de distribution
- Frais de migration

1

Coûts de distribution

Sur les volumes de GNR vendus aux clients de Gaz Métro, les coûts de distribution seront récupérés à la fin :

1- Via le Tarif de réception payé par la ville (D-2015-102)

- 2,445 €/m³ OMQ volet investissement
- 0,629 €/m³ Coûts de distribution non liés au réseau
- 0,095 €/m³ Coûts variables (redevances Régie de l'énergie)

} Distribution

Exemple: 53 700 m³ injection mensuelle: tarif de réception: 1 702,29 \$, dont 337,77 \$ pour les coûts de distribution et 51,025 pour les coûts variables (368,79 \$ liés au service de distribution)

2- Via le Tarif de distribution payé par le client acheteur de GNR

Exemple: 53 700 m³, 4 304,00 \$ facture du service de distribution (D3)

} Distribution

6

Coûts de distribution

• La ville de St-Hyacinthe ajustera vraisemblablement le prix de vente de son GNR de façon à recouvrer ses coûts, incluant les coûts découlant de l'application du tarif de réception de Gaz Métro.

• Les acheteurs contribueront aux coûts de distribution payés par la ville de St-Hyacinthe et, en plus, paieront leurs propres coûts de distribution via le tarif de distribution de Gaz Métro. Ces acheteurs se verront à payer une surcharge liée aux frais de distribution.

• Le fait d'enlever les revenus générés par le tarif de réception du revenu requis du service de distribution évite la double facturation par Gaz Métro mais ne corrige pas la surcharge payée par les clients acheteurs de GNR.

• La correction doit être appliquée aux clients en cause et non diluée à l'ensemble de la clientèle.

5